



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES et CAER réservés

Section : ARTS PLASTIQUES

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Michel GRAVOT, président du jury

SOMMAIRE :

COMPOSITION DU JURY	p. 3
CADRE RÉGLEMENTAIRE	p. 4
REMARQUES DU PRÉSIDENT DU JURY	p. 7
LES CHIFFRES DU CONCOURS	p. 9
ADMISSIBILITÉ	p. 12
ADMISSION	p. 17

CAPES-CAER réservés d'arts plastiques

COMPOSITION DU JURY :

Président : Michel GRAVOT, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional d'arts plastiques (Académie de Versailles)

Vice-président : Christophe JOUXTEL, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional d'arts plastiques (Académie de Grenoble)

Membres du jury :

BEN KEMMOUN	Nicole	NICE	Professeure agrégée
BLANCHARD	Gilles	ORLÉANS-TOURS	Professeur certifié
BOULON-FAHMY	Annie	ROUEN	Professeure agrégée faisant fonction d'IA-IPR
CAROFF	Yvon	GRENOBLE	Professeur agrégé
CÉRÉSOLA-BESNARD	Isabelle	AIX-MARSEILLE	Professeure certifiée
CHARBONNIER	Gilda	ORLÉANS-TOURS	Professeure agrégée
CONDAMINE	Lucas	BESANCON	Professeur agrégé
DJAAI	Gregory	NICE	Professeur certifié
EXBRAYAT	Carole	GRENOBLE	Professeure agrégée
FARESSSE	Pascaline	GRENOBLE	Professeure certifiée
GIRAULT	Mélanie	VERSAILLES	Professeure agrégée
GOIX	Catherine	GRENOBLE	Professeure agrégée
GUELQUE	Isabelle	LILLE	Professeure certifiée
HAZAN	Valérie	NICE	Professeure agrégée
JAFFRE	Béatrice	VERSAILLES	Professeure certifiée
KOLMAN	Sylvain	LYON	Professeur agrégé
LEROUGE	Stéphanie	VERSAILLES	Professeure agrégée
LITOU	Christophe	RENNES	Professeur certifié
MARTY	Laurent	AIX-MARSEILLE	Professeur certifié bi-admissible
MELIS	Caroline	LYON	Professeure certifiée bi-admissible
PATAY	Christel	GRENOBLE	Professeure certifiée
ROUSSEAU	Marie	RENNES	Professeure certifiée
SANMIQUEL	Nathalie	CLERMONT-FERRAND	Professeure certifiée HCL
THIOUX	Raphael	VERSAILLES	Professeur agrégé
VILLAUME	Pierick	VERSAILLES	Professeur certifié
VINCENT	Elsa	ORLÉANS-TOURS	Professeure agrégée

CADRE RÉGLEMENTAIRE

NOR : MENH1241550N - note de service n° 2012-200 du 17-12-2012

- **Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat**

Le **dossier est adressé par le candidat** dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le **jury examine le dossier de RAEP** et fixe la liste des **candidats déclarés aptes** qui seront **autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission**. Le dossier n'est pas noté.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui **se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé** peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant **valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes** développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il **indique et commente ses choix** tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être **dactylographiée** en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et **être ainsi présentée** :

dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm, sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'**authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie** du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les **critères d'appréciation du jury** porteront sur :

la pertinence du choix de l'activité décrite, la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite, la structuration du propos, la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée, la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

[...]

- **Épreuve d'admission : entretien avec le jury**

Durée de la préparation : 30 minutes. Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum Coefficient 1

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Première partie de l'épreuve

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum)

Elle consiste en une **présentation par le candidat de son dossier de Raep** (10 minutes maximum) **suivi d'un échange avec le jury** (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'**approfondir les éléments contenus dans le dossier**. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Seconde partie de l'épreuve

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).

La seconde partie comporte un **exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury**.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de Raep, le **jury détermine un sujet** pour lequel il demande au **candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant**, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'**entretien avec le jury** doit permettre d'**approfondir les différents points développés par le candidat**. Pour les sections de recrutement comportant deux disciplines, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un **questionnement** touchant plus particulièrement la **connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice** du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc...) pour la réussite de tous les élèves.

Sources :

- Guide concours personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des collèges et lycées.

- « Accès aux corps de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation », BOEN n° 47 du 20 décembre 2012 – Rubrique Personnels –

REMARQUES DU PRÉSIDENT DU JURY

Michel Gravot, IA-IPR

Implantée pour la seconde année dans l'académie de Grenoble, cette session 2014 du CAPES réservé a permis la poursuite d'un recrutement d'agents contractuels dans la fonction publique, devenant professeurs stagiaires dès la rentrée suivante.

Cette seconde session a mis en place des conditions qui ont permis un déroulement satisfaisant des épreuves, au bénéfice des candidats. Je souligne à nouveau l'engagement de tous les acteurs mobilisés par ce concours, acteurs dont l'attention et le sérieux ont favorisé une extrême vigilance quant aux compétences requises pour un professeur d'arts plastiques. Aussi mes remerciements s'adressent-ils à Christophe Jouxte, vice-président du concours, à tous les membres de jury, qui, cette année encore, ont fait preuve d'une grande rigueur professionnelle, aux personnes de la DEC de Grenoble nous assurant de leur soutien logistique pour un meilleur déroulement des épreuves et enfin à notre gestionnaire de la direction générale des ressources humaines, dont l'implication et les qualités relationnelles servent hautement le bon déroulement de ce concours.

En se référant à l'année antérieure, le nombre de candidats pouvant concourir a nettement diminué.

Si ce nombre nettement plus faible de candidats aptes à concourir n'a pas permis de pourvoir tous les postes offerts au concours (128 postes pour l'enseignant public et 14 pour l'enseignement privé), force est de constater toutefois une réelle amélioration de la préparation des candidats aux épreuves du concours :

- D'une part l'épreuve d'admissibilité a fait apparaître des dossiers d'une authenticité plus grande où les candidats retenus ont su davantage exploiter les éléments de leurs expériences et mieux en cibler les points saillants. Les candidats admissibles ayant davantage pris en compte leur ancrage professionnel et exploité la particularité de contextes divers, ont plus finement interrogé le sens et les attendus d'un enseignement des arts plastiques au service de la réussite des élèves.

Ainsi le jury a-t-il pu apprécier les candidats qui s'interrogeaient sur les modes d'évaluation envisagés au service d'un enseignement artistique réfléchi et ambitieux, qui sache prendre en compte les conditions spécifiques d'enseignement, la diversité des élèves et dont la finalité contribue à leur réussite.

De manière globale il est apparu une meilleure prise en considération de l'élève.

Des dossiers enfin plus clairs, davantage structurés et bien écrits ont retenu l'attention des membres de jury.

- D'autre part l'épreuve d'admission, corollairement à la perception des dossiers, a fait apparaître des candidats qui, dans leur majorité, sont capables de mettre en avant une expérience vécue à partir de laquelle ils ont su véritablement tirer profit. Les questions d'enseignement sont posées, les enjeux artistiques dans le cadre de cet enseignement sont abordés et le sens des propositions retenues est véritablement interrogé au regard des attentes institutionnelles et des programmes officiels.

Un jury se révèle d'autant plus attentif à l'égard d'un candidat qui, d'une manière sincère et authentique, sait tout aussi bien profiter des apports positifs de son expérience, que dégager les points négatifs qui motivent son argumentation.

Le jury s'est aussi révélé davantage sensible à une prise en compte plus fine de l'évaluation de l'élève tant dans le domaine spécifique des arts plastiques que dans une appréciation élargie des compétences ; une évaluation s'appuyant sur des exemples vécus doit s'articuler à des connaissances théoriques de l'évaluation.

Aussi ne puis-je que réitérer mes propos de l'an dernier sur la nécessité de cet ancrage professionnel grâce auquel les meilleures prestations ont permis de valoriser des candidats qui, forts d'une identité professionnelle affirmée, ont su prendre le juste recul nécessaire au métier de professeur d'arts plastiques. Le repérage de ces prestations, nous l'avons une nouvelle fois constaté, témoigne d'une préparation sérieuse à la didactique des arts plastiques, à ses enjeux scientifiques, techniques et artistiques.

Le jury se montre toujours très attentif à la manière dont le candidat est capable de se saisir des questions qui lui sont posées.

Sans s'enfermer dans un discours stéréotypé, ce dernier doit être à même de montrer les diverses alternatives envisagées, de justifier ses propositions par rapport à des données qu'il précise (posture d'enseignant, dispositif pédagogique, contexte particulier d'élèves, exigences institutionnelles, programmes, ...) et des choix qu'il peut expliciter (problématiques posées aux élèves, pratique de l'élève, incidence des techniques proposées, références artistiques, ...).

Il ne s'agit nullement dans ce contexte particulier d'épreuve de délivrer des « copier-coller » de cours déjà donnés, mais davantage d'expliquer la genèse de séances, la manière dont elles se construisent par rapport aux contingences extérieures, de justifier des choix pédagogiques, d'interroger le sens de la pratique de l'élève et d'adopter une attitude réflexive qui interroge les écarts entre les intentions formulées et les résultats obtenus. La question posée par le jury, à laquelle doit répondre le candidat, s'inscrit dans cette volonté d'éclairer son propos. Elle lui permet d'envisager d'autres alternatives et de faire preuve d'un esprit ouvert, à l'écoute de l'autre, dans le respect des exigences institutionnelles.

Un dernier point concerne la culture artistique du candidat. Nul doute qu'un enseignement des arts plastiques ne puisse se concevoir sans une connaissance solide du champ artistique, motivée par des lectures théoriques et des fréquentations régulières de lieux d'expositions !

Je conclurai par une incitation à préparer ce concours. Le constat de son effet porteur a permis pour nombre de professeurs déjà engagés dans la fonction depuis quelques années d'adopter une réelle mise à distance de leur enseignement, interrogeant véritablement le sens et la portée d'une éducation artistique.

Les visites des professeurs stagiaires, lauréats du concours réservé 2013, ont permis de percevoir l'ampleur du cheminement parcouru et la qualité de la réflexion qui s'ensuit ; constat qui nous semble très positif.

LES CHIFFRES DU CONCOURS

• BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ

CAPES – Public (Nombre de postes : 128)		CAER – Privé (Nombre de postes : 14)	
Nombre de candidats inscrits	227	Nombre de candidats inscrits	79
Nombre de candidats non éliminés	124 soit 54,63% des inscrits	Nombre de candidats non éliminés	49 soit 62,03% des inscrits
Nombre de candidats admissibles	108 soit 87,10% des non éliminés	Nombre de candidats admissibles	34 soit 69,39% des non éliminés

• BILAN DE L'ADMISSION

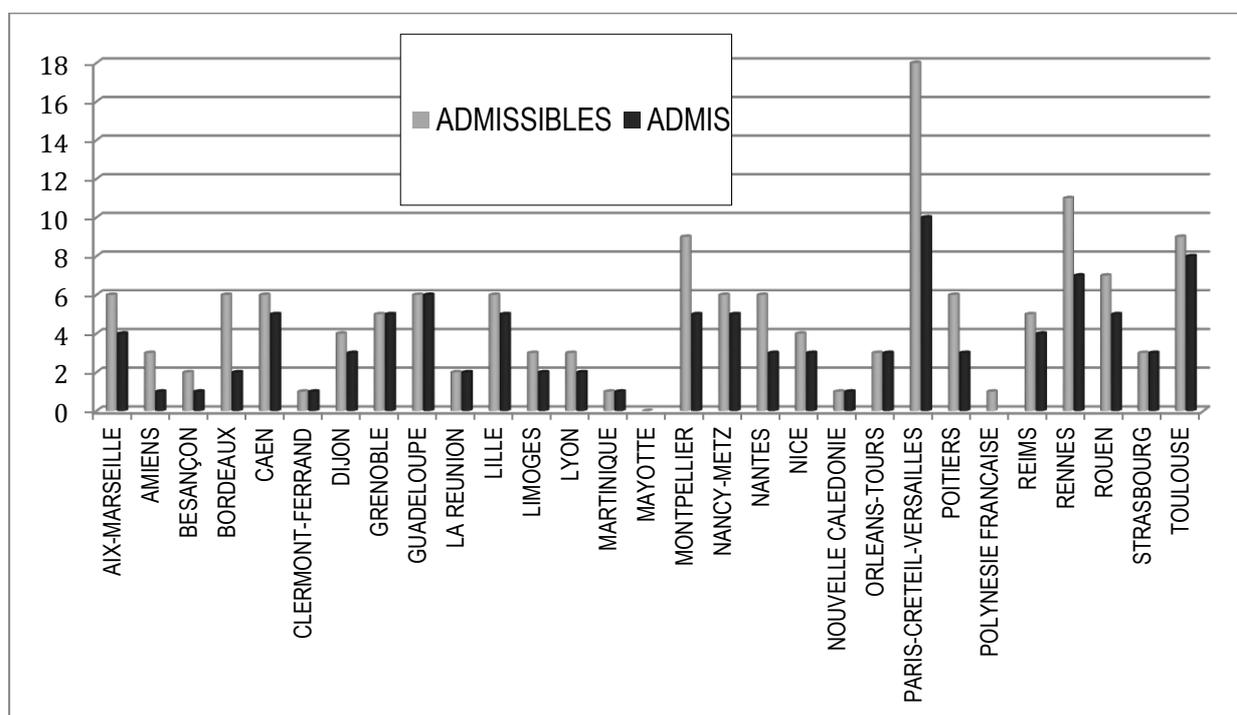
CAPES – Public (Rappel : nombre de postes : 128)		CAER – Privé (Rappel : nombre de postes : 14)	
Nombre de candidats admissibles	108	Nombre de candidats admissibles	34
Nombre de candidats non éliminés	107 soit 99,07 % des admissibles	Nombre de candidats non éliminés	33 soit 97,06x % des admissibles
Nombre de candidats admis sur liste principale	86 soit 80,37 % des non éliminés	Nombre de candidats admis sur liste principale	14 soit 42,42 % des non éliminés
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	0	Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	1 soit 03,03% des non éliminés

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission		Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission	
Moyenne des candidats non éliminés	10,70 / 20	Moyenne des candidats non éliminés	11,75 / 20
Moyenne des candidats admis sur liste principale	11,84 / 20	Moyenne des candidats admis sur liste principale	15,55 / 20
Moyenne des candidats admis sur liste complémentaire		Moyenne des candidats admis sur liste complémentaire	12,50 / 20
Barre de la liste principale	08 / 20	Barre de la liste principale	13 / 20
Barre de la liste complémentaire		Barre de la liste complémentaire	12,50

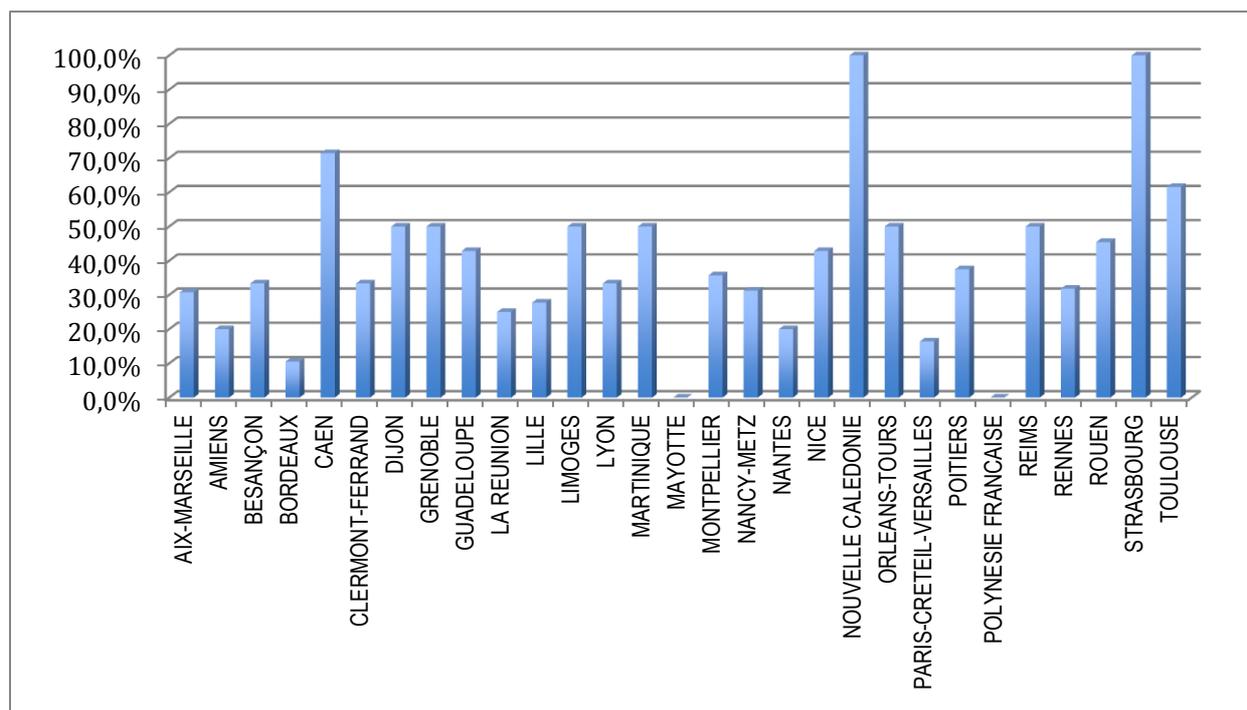
- **RÉSULTATS PAR ACADÉMIE**

ACADÉMIE	NB de candidats inscrits	NB d'admissibles	NB d'admis	% NB d'admis/nb de candidats inscrits
AIX-MARSEILLE	13	6	4	31%
AMIENS	5	3	1	20%
BESANÇON	3	2	1	33%
BORDEAUX	19	6	2	11%
CAEN	7	6	5	71%
CLERMONT-FERRAND	3	1	1	33%
DIJON	6	4	3	50%
GRENOBLE	10	5	5	50%
GUADELOUPE	14	6	6	43%
LA REUNION	8	2	2	25%
LILLE	18	6	5	28%
LIMOGES	4	3	2	50%
LYON	6	3	2	33%
MARTINIQUE	2	1	1	50%
MAYOTTE	1	0		0%
MONTPELLIER	14	9	5	36%
NANCY-METZ	16	6	5	31%
NANTES	15	6	3	20%
NICE	7	4	3	43%
NOUVELLE CALEDONIE	1	1	1	100%
ORLEANS-TOURS	6	3	3	50%
PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	61	18	10	16%
POITIERS	8	6	3	38%
POLYNESIE FRANCAISE	2	1		0%
REIMS	8	5	4	50%
RENNES	22	11	7	32%
ROUEN	11	7	5	45%
STRASBOURG	3	3	3	100%
TOULOUSE	13	9	8	62%
Total	306	143	100	33%

Résultats par académie : graphe des admissibles et admis par académie



Pourcentage d'admis sur le nombre d'inscrits :



ADMISSIBILITÉ

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Rapport établi par Lucas CONDAMINE et Pierick VILLAUME

INTRODUCTION

L'épreuve d'admissibilité du Capes réservé prend la forme d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), composé de deux parties permettant d'apprécier le parcours du candidat et sa posture dans l'exercice du métier de professeur.

Ce dossier étant un objet de communication, il est essentiel d'accorder la plus grande attention à sa constitution, tant du point de vue de la forme, qui doit être lisible et accessible, que du discours.

Dans un premier temps, le candidat rend compte de son parcours professionnel et des raisons qui l'ont conduit à présenter le concours. Cette première partie ne peut se limiter à restituer de manière linéaire les responsabilités qui lui ont été confiées. L'intérêt pour le jury est d'apprécier la richesse d'un parcours et la cohérence d'un positionnement, plutôt que de consulter la liste exhaustive des établissements fréquentés. C'est pour le candidat l'opportunité d'un bilan personnel et celle d'un regard rétrospectif sur la diversité des expériences vécues dans le cadre de son métier.

La deuxième partie permet de rendre compte d'une expérience particulière, choisie pour sa pertinence et son efficacité. En s'appuyant sur cette expérience pédagogique vécue dont il relate les éléments significatifs, le candidat adopte une attitude réflexive par rapport à sa pratique. Le jury apprécie dans les meilleurs dossiers la capacité à partager le concret de la classe tout en dépassant la simple constatation pour questionner l'efficacité d'un dispositif.

Le candidat aura à cœur de rendre sensibles ses questionnements et de les partager avec justesse. Dans cette seconde partie en effet, il est question non seulement de présenter une expérience pédagogique, mais d'en mesurer la portée. Cette posture d'auto-évaluation est un aspect essentiel de la pratique de l'enseignement que le dossier doit permettre d'apprécier.

Pour ce faire, la possibilité d'ajouter des pages en annexe ne doit pas être négligée. Ces pages permettent de rendre compte non seulement des productions d'élèves, mais aussi des documents nécessaires à l'élaboration du dispositif (recherche préalables, fiche de cours, modalités d'évaluation...). Les annexes donnent une bonne indication de la pertinence des choix exposés et leur traduction dans la pratique des élèves. Elles permettent également de s'assurer de la véracité des propos tenus dans le dossier. Il importe que la mise en page des documents visuels soit élaborée avec soin.

D'un maximum de dix pages, ces annexes seront solidement reliées au dossier en évitant les matériaux fragiles et les reliures pouvant se détacher. Les nom et prénom du candidat y seront portés.

Le jury s'assure que le candidat respecte des programmes en vigueur et que le dispositif qu'il propose est conçu dans le souci d'un apprentissage structuré relevant effectivement de la didactique des arts plastiques et débouchant sur une évaluation. Il se porte garant du respect du cadre réglementaire de l'épreuve et vérifie également que le cadre institutionnel est pleinement respecté par le candidat. Ces exigences

institutionnelles (cahier de texte, bulletins à remplir, responsabilités diverses) ne peuvent en aucun cas être tenues pour secondaires.

Le dossier de RAEP doit être authentifié et visé par le chef d'établissement. Les lettres de recommandation et les curriculum vitae détaillés n'entrent pas dans le cadre réglementaire du concours.

En plus du présent rapport, les candidats bénéficient du rapport de jury de la session 2013. Il leur est vivement recommandé de s'y reporter et de suivre les conseils qui y sont donnés. De même pourront-ils consulter le rapport du Concours interne du CAPES-CAER dont la première épreuve consiste en la rédaction d'un dossier de RAEP.

LE DOSSIER

PRESENTATION DU DOSSIER

Le jury est d'abord attentif au respect du cadre du concours et notamment en ce qui concerne la forme du dossier. Celui-ci doit être dactylographié en Arial 11, avec interligne simple, au format 21X29.7 cm. Il comporte des marges à droite et à gauche de 2,5 cm, en haut et en bas de 1,25 cm, sans retrait en début de paragraphe. Le dossier doit être agrafé à l'exclusion de toute autre forme de reliure. Il doit comporter la page de garde officielle du RAEP. Les candidats veillent à respecter le nombre de pages imposé.

Cette présentation est la première approche que le jury a du dossier. Il convient donc de la soigner, d'aérer le texte afin de le rendre lisible. Les contraintes de concision imposent au candidat d'opérer des choix, et par conséquent d'organiser ses priorités. Le jury apprécie les dossiers construits selon un plan rigoureux et annoncé, lequel traduit la clarté d'une pensée qui se déroule en étapes, et révèle une bonne prise en compte des attendus du concours. Les dossiers les plus lisibles, les plus clairs, allient à des qualités d'analyse des efforts de lisibilité qui révèlent la capacité à structurer un raisonnement, une aptitude à communiquer et à s'adapter à son public.

Les candidats montreront une attention toute particulière à l'orthographe et à la syntaxe. Il est donc fortement conseillé de bien relire le dossier avant son envoi. Les candidats seront soucieux de permettre au jury d'évaluer chez eux une compétence essentielle du métier d'enseignant : la maîtrise de la langue française. En ce sens, l'usage d'un vocabulaire propre à l'enseignement des arts plastiques est évidemment nécessaire mais une certaine simplicité bienvenue permet de ne pas abuser de termes inutilement compliqués qui parfois confinent au jargon.

Une annexe offre aux candidats de présenter des documents et des reproductions de travaux d'élèves. Il est très vivement conseillé de joindre ces documents au dossier. Ils permettent d'apprécier la pertinence du dispositif au regard des réponses apportées et attestent les propos qui le précèdent. Ces annexes rendent compte des productions finales, mais donnent également à voir le cheminement des élèves, voire leurs difficultés et les solutions apportées par l'enseignant pour y remédier. Elles pourront ainsi utilement appuyer les questionnements dont le dossier rend nécessairement compte. Le jury n'a de cesse de s'y référer tout au long de sa lecture et le candidat ne doit pas hésiter à l'y inviter, sachant qu'aucun document, renvoi ou notes ne peut être intégré directement dans le corps du texte. Certains candidats, ne l'ayant pas fait, se sont privés de la possibilité d'éclairer leur pratique dans sa globalité. On ajoutera qu'il est particulièrement important de soigner la présentation des documents visuels dans un dossier rendant compte de l'enseignement des arts plastiques. Leur mise en page relève de compétences professionnelles et doit traduire le même souci de

lisibilité et de pertinence du propos que le texte dactylographié.

Le dossier permet d'entrevoir la posture d'un professeur. C'est sur cet aspect essentiel que le candidat doit se concentrer. Il n'est donc pas le lieu de s'étendre sur des détails non significatifs qui grèvent inutilement le propos. De même, un registre d'expression familier est à proscrire. Le dossier est construit dans la perspective double de rendre compte d'une situation d'enseignement et d'en proposer une analyse par un retour réflexif sur le dispositif envisagé. Il convient donc d'être attentif à ne pas en rester au simple récit. Les éléments concrets du dispositif seront mentionnés parce qu'ils éclairent les questionnements et permettent d'apprécier la capacité du candidat à prendre du recul par rapport à son enseignement, mais aussi à agir selon des principes d'éthique et dans le souci de la responsabilité. Les dossiers rendant compte d'une exigence déontologique forte ont été particulièrement appréciés. C'est un aspect essentiel de la pratique de l'enseignement en effet que de valoriser l'élève, tout autant que d'instaurer au sein de la classe une forme éclairée d'autorité.

2 - CRITÈRES D'APPRÉCIATION DU DOSSIER

L'admissibilité du candidat n'est pas soumise à une notation chiffrée du dossier mais décidée par le jury selon les compétences suivantes :

Pertinence du choix de la situation décrite :

- la séquence a été présentée avec précision.
- elle relève au sens plein de l'enseignement des arts plastiques.
- la stratégie relève de véritables choix didactiques et pédagogiques.

Maîtrise des enjeux éducatifs de l'activité décrite :

- la séquence décrite montre une cohérence entre dispositif de cours et programmes
- elle cible des enjeux artistiques.
- visant des apprentissages et des compétences, elle intègre une évaluation.
- elle prend en compte la spécificité des publics.
- la pratique des élèves est valorisée. Le statut de la production est interrogé.

Capacité d'analyse et de mise à distance de la pratique présentée :

- le candidat témoigne d'une prise de recul dans l'analyse de la situation exposée.
- des choix didactiques et pédagogiques sont affirmés, justifiés et argumentés.
- il analyse les effets de sa pratique et en tire des conséquences.

Structuration du propos :

- le candidat a construit un développement, à partir d'un plan.
- la clarté, la précision, la qualité de l'expression.
- la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- ARDOINO Jacques : *Les avatars de l'éducation : problématiques et notions en devenir*, Presses Universitaires de France, 2000.
- BOURDIEU Pierre, *Penser l'art à l'école*, Actes sud, 2001.
- CHATEAU Dominique, *Arts plastiques, archéologie d'une notion*, éditions Jacqueline Chambon, 1999.
- DANTO Arthur, *La Transfiguration de banal*, Seuil, 1989.
- DEWEY John, *L'art comme expérience*, Gallimard, 2010.
- DE DUVE Thierry *Faire école (ou la refaire ?)*, Les presses du réel, Critique, théorie et documents, 2008.
- DE KETELE Jean-Marie, *L'évaluation : approche descriptive ou prescriptive*, Bruxelles, De Boeck, 1986.
- FOURQUET Jean-Pierre, *L'art vivant au collège : Rencontres avec des œuvres et des artistes contemporains*, CRDP Champagne-Ardenne, 2004.
- FOZZA Jean-Claude, GARRAT Anne-Marie, PARFAIT Françoise, *Petite fabrique de l'image*, Magnard, 2003.
- GAILLOT Bernard-André, *Arts plastiques ; éléments d'une didactique critique*, PUF, coll. Éducation et formation, Paris, 1997.
- GENET-DELACROIX Marie-Claude et TROGER Claude, *Du dessin aux arts plastiques : histoire d'un enseignement*, CRDP d'Orléans-Tours, 1994.
- KORCZAK Janusz, *Quand je redeviendrai petit*, FaberEds, 2013.
- PERRENOUD Philippe, *L'évaluation des élèves. De la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages*, Bruxelles, De Boeck, 1998.
- MÈREDIEU Florence de, *Histoire matérielle et immatérielle de l'art moderne*, Paris, Bordas, 1994.
- MÉRIEU Philippe, *Apprendre... oui, mais comment ?* Paris, ESF, 1987.
- MÉRIEU Philippe, *La pédagogie entre le dire et le faire*, ESF, coll. Pédagogies, Paris, 1995.
- MICHAUD Yves, *Enseigner l'art ? Analyses et réflexions sur les écoles d'art*, éd. J. Chambon, 1993.
- PÉLISSIER Gilbert, *Arts plastiques : Que l'école est belle ou petit plaidoyer pour un certain flou*, Communic'actions, Rectorat de Paris, 1991.
- PÉLISSIER Gilbert, *Le profil des enseignants d'arts plastiques, rapport d'étude, 1993-1994*, MEN, 1995.
- SOURIAU Etienne, *Vocabulaire d'esthétique*, Presses Universitaires de France, 2010.

REVUES, COLLOQUES

- Arts plastiques au collège : *Enseignement en situation d'autonomie*, Ministère de l'Éducation nationale, 1987
- Colloque sur l'artistique
- *Arts plastiques, art et enseignement*, Intervention de Gilbert Péliissier, Inspecteur Général Arts Plastiques Saint Denis, Musée d'art et d'histoire, 23 et 24 Mars 1994
- Définir et construire une problématique, construire des problématiques et problématiser, Problématique - Problématiser – Problématisation, Arts plastiques, Académie de Lille, Septembre 2006
- *Du dessin aux arts plastiques Repères historiques et évolution jusqu'en 1996*, Marie-Jeanne Brondeau-Four et Martine Colboc-Terville, site disciplinaire educnet arts plastiques de l'Académie de Nantes
- *L'approche par compétences en arts plastiques*, Bernard-André GAILLOT, maître de conférences honoraire en didactique des arts plastiques, Université-IUFM d'Aix-Marseille, France Intervention à Marseille le 18 mars 2009.
- *L'art à l'école*, numéro spécial Beaux-Arts magazine, octobre 2001, Scérén-CNDP, Ministère de l'Education Nationale
- *L'art peut-il se passer de commentaire(s)?* Colloque au MAC/VAL du 25 mars 2006, Philippe Sabourdin (IA-IPR d'arts plastiques, Paris)
- *L'imprévisibilité du visible, la question de la pratique*, IUFM de Bretagne, 28 mars 2012
- *Le devenir de l'enseignement des arts plastiques, la question de la didactique*, Gilbert Péliissier, 1996
- *Pratiques et arts plastiques. Du champ artistique à l'enseignement*, (Actes de l'université d'été août 1997), Rennes, PUR, 1998.
- *Situations d'enseignement en arts plastiques en classe de 3ème, pratiques et effets*, INRP – didactique des disciplines, rapport de recherche, 1990, n°5.

- *(Que) faut-il comprendre pour éduquer ? Que faut-il comprendre pour enseigner ?*, D'après Philippe Meirieu, cours et conférences en AIS de l'IUFM de Lyon / Philippe Meirieu, 2004
- *Trois grandes positions en éducation et leurs liens avec la transmission des savoirs en matière d'éducation artistique*, C. Vieaux, IGEN d'arts plastiques, Octobre 2011
- *Verbalisation / explicitation / entretien d'explicitation, Comprendre et situer la «verbalisation» en arts plastiques au regard de l'explicitation*, académie de Paris. C. Vieaux, IGEN d'arts plastiques, Octobre 2012

Ressources en ligne :

- Nous recommandons à tous les candidats la consultation des sites d'arts plastiques des académies et du portail national (EDUSCOL) d'arts plastiques : <http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>
- Nous leur recommandons également la consultation des pages du *système d'information et d'aide aux concours* disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/siac2>.
- Circulaire « **Organisation de concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants des premier et second degrés, de conseillers principaux d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues - session 2015** » : Bulletin officiel n° 23 du 5 juin 2014 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79861

ADMISSION

Épreuve orale professionnelle

Rapport établi par Catherine GOIX et Yvon CAROFF

DEFINITION DE L'ÉPREUVE

Durée de la préparation : 30 minutes.

Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum.

Coefficient 1.

L'épreuve comporte deux parties.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Première partie de l'épreuve :

Elle consiste en une présentation orale de son dossier RAEP (10 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (20 minutes maximum).

Seconde partie de l'épreuve :

Elle consiste en une présentation orale à partir d'une question posée par le jury (10 minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (20 minutes maximum).

LES ENJEUX DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'admission permet au jury d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience d'enseignant.

La première partie de l'épreuve permet au candidat d'approfondir les éléments contenus dans son dossier RAEP. Dans la seconde partie de l'épreuve, le candidat doit présenter et développer une réflexion à partir d'une question de relance. Celle-ci pointe un aspect particulier du dossier RAEP tout en l'ouvrant à une réflexion plus vaste. De ce fait, la nature de la question varie selon les dossiers, elle peut, par exemple, amener le candidat à :

- Approfondir la conception de sa séquence et son inscription dans les programmes d'arts plastiques.
- Repenser la posture de l'enseignant ou la place de l'élève dans le dispositif pédagogique exposé.
- Préciser ou revoir les modalités d'évaluation initialement mises en place.
- Elargir l'ancrage artistique de la séquence exposée.
- Témoigner d'une posture d'enseignant responsable.

Préparer ce concours permet aux candidats ayant des parcours professionnels variés d'actualiser leurs connaissances et de prendre du recul par rapport à leurs pratiques de l'enseignement des arts plastiques.

Les deux entretiens consécutifs permettent au jury d'évaluer la capacité des candidats à questionner leurs pratiques et leur réactivité face aux questions posées.

Rappelons qu'il est interdit d'apporter tout document extérieur, que ce soit pendant le temps de préparation ou pendant le temps de l'oral.

1ERE PARTIE - PRESENTATION DU DOSSIER RAEP

Construire son oral avec méthode

La présentation du dossier RAEP doit permettre aux candidats d'approfondir leur réflexion concernant la situation d'enseignement présentée. Nous rappelons qu'il n'est pas judicieux de s'étendre sur le parcours professionnel déjà présent dans le dossier. Il peut en revanche être utile d'en reprendre quelques éléments de contexte qui font sens par rapport à la proposition pédagogique.

Dans les dix minutes de présentation, souvent utilisées dans leur intégralité par les candidats, il est nécessaire de mettre en avant l'essentiel en concentrant cette phase de l'oral sur la séquence elle-même dans un propos structuré et synthétique.

Savoir trier les informations est révélateur de la capacité du candidat à, notamment, opérer des choix dans les enjeux pédagogiques d'une séquence proposée.

Les membres du jury ont lu les dossiers. Il revient néanmoins au candidat de rappeler clairement et brièvement les articulations significatives de la séquence avec les objectifs d'apprentissage visés. Cependant, il n'est pas judicieux de se contenter d'une simple présentation chronologique de celle-ci en s'attardant sur l'incitation, la demande et les conditions matérielles. Il faut dégager une problématique permettant d'énoncer ses intentions pédagogiques, en lien avec telle ou telle compétence des programmes disciplinaires.

À l'opposé, il n'est pas attendu que les candidats fassent l'impasse sur leur séquence lors de cet exposé et présentent par exemple une progression à l'année qui ne fasse pas écho à leur dossier.

Rendre compte de sa pratique d'enseignant

Pour éclairer leur dispositif, les candidats doivent s'appuyer sur leur pratique d'enseignant et sur des exemples concrets vécus dans la classe. Pour cela, il leur faut considérer la place et le rôle de l'élève au centre du cours d'arts plastiques et s'appuyer sur les productions pour faire émerger les notions ou déceler les moyens plastiques mis en jeu.

En effet, il est difficilement concevable de présenter une séquence d'arts plastiques sans parler de la pratique des élèves.

Le rôle de l'enseignant est d'amener les élèves à tisser des liens entre les différentes parties de la séquence. Comment par exemple réemployer les termes spécifiques découverts pendant une verbalisation pour décrire les œuvres d'artistes et réinvestir les mots ou notions clés ?

Lors de cet exposé, les candidats doivent être capables de rendre vivante leur séquence et de la transmettre aux membres de jury de la façon la plus crédible possible en évitant l'anecdote.

Certaines prestations remarquables ont su dans le temps des dix minutes faire entrer les membres de jury dans l'espace classe et donner vie à une situation pédagogique singulière.

Ainsi, les candidats valorisent leur aptitude à captiver un public, compétence requise de tout enseignant.

Etre capable de reconsidérer son dossier.

Plusieurs mois se sont écoulés entre le dépôt du dossier et l'oral. La présentation du dossier RAEP ne peut donc pas consister en une simple relecture de celui-ci. Elle doit être l'occasion d'une prise de recul constructive par rapport à son contenu.

En s'appuyant sur celui-ci, les candidats doivent développer leur réflexion, se repositionner par rapport à des choix antérieurs, faire preuve de discernement et d'analyse critique.

Les meilleures prestations ont été celles des candidats ayant su proposer des remédiations au regard de leur séquence en envisageant de possibles modifications ou de nouvelles pistes. Ils ont ainsi fait valoir leur capacité à être en perpétuelle recherche et à actualiser leur pratique au quotidien.

Pouvoir remettre son enseignement et ses méthodes en question fait partie des compétences qu'un enseignant doit maîtriser.

Nous conseillons vivement aux candidats la relecture [du Bulletin officiel n°29 du 22 juillet 2010] [du n° 30 du 25 juillet 2013 (décrivant le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation)]

2EME PARTIE – PRESENTATION DE LA QUESTION DE RELANCE

S'emparer de la question

Les candidats doivent tout d'abord se demander pourquoi cette question de relance particulière leur a été posée par rapport à leur dossier. Les questions sont généralement choisies afin de pointer un besoin d'approfondissement ou en fonction de manques relevés à la lecture du dossier. Elles doivent donc amener les candidats à considérer ces aspects avec un nouveau regard. Ils doivent expliciter et saisir les enjeux de la question en la reformulant et en envisageant la multiplicité des réponses possibles.

En effet les questions n'ont pas été pensées dans l'attente d'une réponse unique mais davantage pour permettre aux candidats de construire une réflexion personnelle et d'affirmer leurs choix.

Il n'est également pas attendu des candidats qu'ils répondent à la question de façon trop générale en énumérant des notions ou en dissertant sans ancrage dans le concret de la pratique d'enseignant.

Aussi doivent-ils s'emparer de la question en s'appuyant dans un premier temps sur la séquence de leur dossier avant d'ouvrir leur réflexion au delà de celle-ci.

Cependant, la dynamique du temps de l'oral peut amener les candidats à revenir sur la question initiale au cours de l'exposé.

Prendre le temps de définir tous les termes de la question

Certains candidats n'utilisent pas les dix minutes qui leur sont imparties et donnent l'impression de survoler la question en y apportant bien souvent une réponse succincte et peu développée.

Tous les termes de l'énoncé ont été choisis et pensés afin de former un tout. Les candidats ne doivent donc pas les envisager comme isolés, indépendants les uns des autres.

Dans l'objectif de s'emparer du questionnement posé, les candidats doivent donc identifier les termes principaux et les analyser dans leurs relations mutuelles.

Comment sont-ils articulés, sont-ils mis en tension, entretiennent-ils un rapport dialectique?

Le jury s'étonne de voir passer des candidats qui ne semblent pas comprendre le sens d'une question alors que les mots employés sont spécifiques au champ des arts plastiques, par exemple : *Qu'est-ce qu'une démarche exploratoire en arts plastiques ?* Nous encourageons donc les candidats à revisiter le glossaire du champ disciplinaire.

Problématiser et argumenter sa réponse

S'il est nécessaire d'ouvrir des pistes de réflexion afin d'interroger la question posée et d'en extraire un ou plusieurs problèmes, cette phase de l'oral doit elle aussi être construite et organisée.

Qu'elle soit présentée, par exemple sous la forme d'une introduction suivie d'un développement et d'une conclusion ou qu'elle soit établie selon un schéma heuristique, il ne suffit pas de lister une suite de mots, de notions ou de réponses possibles sans les hiérarchiser et les articuler les uns par rapport aux autres.

En effet, il est attendu d'un enseignant d'arts plastiques qu'il soit capable d'organiser sa pensée et de l'explicitier le plus clairement possible aux membres du jury.

Cette réflexion doit prendre appui sur des exemples précis et concrets issus de l'expérience professionnelle des candidats sans hésiter à affirmer un point de vue et à s'engager dans leurs réponses.

Lorsque les candidats s'appuient sur des références théoriques pour justifier leur propos, il ne s'agit pas de les plaquer hors de leur contexte, sans les maîtriser complètement.

LES ENTRETIENS AVEC LE JURY

Réagir aux questions du jury.

L'enjeu de ces entretiens avec le jury n'est pas de piéger le candidat. Il s'agit d'échanger sur la manière de concevoir l'enseignement des arts plastiques comme moyen d'amener les élèves à maîtriser les compétences disciplinaires.

Ils permettent également de vérifier la capacité des candidats à remettre en cause leur pratique d'enseignant et à éclairer leurs propos par des réponses adaptées.

Lorsque les candidats se saisissent des questions en ouvrant le débat, ils montrent leur aptitude à enseigner et invitent le jury à dialoguer autour de notions spécifiques liées au champ des arts plastiques.

A l'inverse, certains candidats ont parfois tendance à s'engager dans des monologues, sans forcément répondre clairement.

Il est donc vivement conseillé d'être plus attentif aux questions posées et de ne pas s'enfermer dans un discours unilatéral. Les candidats doivent oser prendre le temps de réflexion nécessaire pour construire une réponse pertinente.

Echanger et débattre autour des objectifs de la séquence.

Il est souvent apparu chez les candidats un manque de précision au niveau de la didactique. Quels sont les processus d'apprentissage et les obstacles que doivent rencontrer les élèves pour mieux apprendre ? Comment mettre en place une pratique plastique, sensible, poétique qui tende progressivement vers l'artistique ?

Il est important d'identifier, dans les dispositifs d'enseignement, les compétences visées et la façon dont elles sont mobilisées et construites. Cela doit conduire l'enseignant à se poser la question de ce qu'il veut faire apprendre à ses élèves. Comment mettre en place une situation d'enseignement en adéquation avec ses intentions ? Le dispositif proposé va-t-il permettre à l'élève d'acquérir une autonomie dans sa pratique ?

Le jury a trop souvent dû demander aux candidats de préciser comment les objectifs s'articulaient avec les phases de verbalisation et l'évaluation. En effet, une évaluation ne peut être conçue indépendamment des objectifs visés et ne peut être transposable à toutes les situations d'enseignement.

Reconsidérer le champ disciplinaire

Lors de ces échanges, le jury a pu constater que beaucoup de candidats semblent avoir des difficultés à sortir d'un apprentissage qui viserait une suite de gestes techniques. L'enseignement des arts plastiques ne peut se limiter à des apprentissages techniques. Il doit permettre à l'élève de créer, d'inventer, de s'exprimer plastiquement et le conduire ainsi vers une démarche artistique. Ceci nécessite la mise en place de situations d'enseignement favorisant les démarches exploratoires, expérimentales et d'invention par la résolution de problèmes.

Les candidats qui, dans leur raisonnement, avaient pris en compte la dimension artistique ont ainsi montré leur proximité avec les enjeux de la discipline. Concernant la définition de l'artistique, nous recommandons aux candidats la lecture du rapport de M. G. Pelissier, Inspecteur général d'arts plastiques en 1994 : *Colloque sur l'artistique, arts plastiques, arts et enseignement*.

Faire preuve de singularité et de créativité

Partant du constat que beaucoup de séquences sont stéréotypées, les membres de jury peuvent être amenés à questionner le candidat sur les motivations du choix de la séquence. En quoi le choix de cette séquence fait-il preuve de pertinence, de singularité ? Une réflexion personnelle, ambitieuse, inventive a-t-elle accompagné la conception du dispositif d'enseignement présenté ?

En effet lorsque des séquences sont reprises sur internet et qui plus est ont été parfois appauvries, le jury attend du candidat qu'il puisse faire valoir son potentiel créatif lors de ces échanges.

Cette créativité a pu être appréciée chez certains dans leur capacité à proposer des ouvertures et/ou remédiations tout à fait inédites, faisant sens au regard de leur séquence et laissant libre cours à l'imagination.

CONSEILS

La posture du candidat et de l'enseignant.

Malgré les conditions de stress induites par le concours, les candidats doivent faire l'effort de se détacher de leurs notes.

En effet, certains candidats qui avaient trop préparé leur présentation de dossier ont donné le sentiment de réciter un texte par cœur sans prendre de recul. D'autres, au contraire se permettent trop de familiarité et trop de proximité envers le jury ; il s'agit donc de trouver la bonne distance et de ne pas franchir certaines limites.

Cette année encore, nous rappelons aux candidats que la recherche de la compassion du jury vis à vis d'une situation professionnelle compliquée ou d'une situation familiale difficile parasite la dimension pédagogique et professionnelle de l'échange.

Le candidat doit bien évidemment adopter une tenue correcte digne d'un enseignant et tenir un discours adapté au public concerné.

Adopter une posture d'enseignant c'est aussi gérer le temps de l'exposé, son déroulement et faire preuve de dynamisme afin de capter l'attention de son auditoire.

Utiliser le tableau

Le tableau doit être utilisé à bon escient et ne peut servir dans le cadre de l'oral comme il pourrait l'être en classe, c'est à dire comme simple support pour écrire les données du sujet (incitation, consignes, contraintes...).

Il doit plutôt être support de réflexion et permettre de garder une trace du développement du questionnement des candidats ou encore valoriser sa capacité à communiquer graphiquement en utilisant croquis et schéma.

Nous mettons également en garde sur le fait que passer du temps tourné face au tableau à écrire ne favorise pas l'échange avec le jury.

Connaître les programmes

Connaître tant les programmes d'arts plastiques que les textes d'organisation de l'enseignement d'histoire des arts est bien évidemment une compétence incontournable de l'enseignant. Cette connaissance ne peut se limiter aux grands titres, ni laisser de place à des confusions, interprétations ou approximations.

Les candidats, en tant qu'enseignants en activité doivent montrer comment la pratique de l'enseignement leur a permis de s'approprier les programmes.

Les compétences du socle commun sont de plus en plus citées et prises en compte par les candidats dans l'évaluation mais sans pour autant être maîtrisées. Les candidats laissent trop souvent les compétences disciplinaires spécifiques de côté.

Utiliser une terminologie appropriée

Le jury a relevé trop de confusions entre certains termes des lexiques disciplinaire et pédagogique. Par exemple, il est nécessaire de savoir différencier un travail en relief d'une réalisation en volume, une installation d'une œuvre in situ, une évaluation sommative d'une évaluation formative, les contraintes des consignes...

L'emploi du vocabulaire propre à la didactique suppose que le candidat en connaisse le sens et qu'il l'associe à une pratique concrète.

Enrichir ses connaissances artistiques

Lors de l'oral, le candidat doit mettre en valeur ses connaissances artistiques au delà des œuvres déjà citées dans le dossier. Il doit enrichir sa présentation de références maîtrisées dans les champs artistiques contemporains, modernes et d'époques antérieures. Ces références, principalement du domaine des arts plastiques peuvent s'ouvrir sur d'autres champs artistiques.

L'approche de ces œuvres ne doit pas être uniquement historique et factuelle, elle doit aussi être sensible.

Nous encourageons vivement les candidats à se tenir au courant de l'actualité artistique et à voir très régulièrement des expositions.

Toutes ces recommandations s'entendent comme une aide à la préparation intellectuelle et posturale des prochains candidats et ne doivent en aucun cas engendrer de comportement mécanique. En revanche, une attitude suffisamment réflexive et la consolidation de ses connaissances peuvent garantir une passation sereine et positive de l'épreuve, hors de tout stéréotype, exagération, passion ou fausse certitude sur le métier d'enseignant.

Nous souhaitons qu'elles soient le plus utiles possible au futur candidat et professeur.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET BARÈME DE NOTATION :

Première partie

ATTENDUS

Points sur 20

1. Emergence du sens et des points saillants du dossier

Éclairer sa pratique et son expérience professionnelle (en référence aux 2 parties du dossier)

Mettre en évidence une stratégie, des choix didactiques et pédagogiques /4

2. Maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, didactiques et pédagogiques

Mobiliser des connaissances théoriques dans le champ disciplinaire et connaître les attendus du programme

Savoir viser des apprentissages et évaluer

Prendre en compte la spécificité des publics pour favoriser la réussite de chaque élève

Inscrire son enseignement dans une relation au champ artistique : référence, ouverture, partenariat
Adopter un positionnement éthique et déontologique ; sens de la responsabilité vis à vis de la communauté éducative /7

3. Analyse, mise à distance

Prendre du recul dans l'analyse de la situation exposée
Argumenter ses choix didactiques et pédagogiques
Analyser les effets de sa pratique ; repositionner son propos /5

4. Structuration, clarté, précision du propos

Construire sa réponse en utilisant une terminologie et un discours appropriés ; s'exprimer avec clarté et précision
Se montrer réactif aux questions posées /4

Deuxième partie

ATTENDUS

Points sur 20

1. Saisie de la question

Réponse précise et ciblée à la question posée
Faculté de construire un propos adapté /4

2. Maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques en articulation à la question

Prise en compte des enjeux d'une situation d'enseignement
Capacité à articuler sa réflexion pédagogique au champ disciplinaire des arts plastiques
Mise en évidence d'une culture personnelle et théorique /7

3. Connaissance de l'institution et des conditions d'exercice

Capacité à éclairer son expérience, en appui sur des exemples concrets
Identité professionnelle et connaissance du terrain
Posture de l'enseignant /5

4. Structuration du propos, prise de distance

Construction et clarté du propos
Aptitude à la mise à distance ; capacité à adopter une posture ouverte
Réactivité aux questions posées /4